

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

## REUNION PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 21 mars 2016 ouverte, en ce jour de printemps et je rappelle que c'est l'anniversaire de Paul-Emile. Vous pouvez l'applaudir.

(Chant et applaudissements).

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- M. RASSAA est excusé

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. CONTENT est excusé

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Alfred OSSEMANN est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme FLAGOTHIER et M. ZACHARIAS sont excusés

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; la présentation globale et synthétique des rapports d'activités 2015 et l'excellent livre édité par l'APW intitulé « Introduction au droit des institutions provinciales ». Je l'ai lu Monsieur MOTTARD.

Je vous rappelle, comme décidé en réunion du Bureau, que les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès du Président uniquement ce lundi 21 mars. Tenant compte de ces éléments, le planning des travaux de cette semaine se présentera comme suit : aujourd'hui, ouverture et clôture de la discussion sur l'ensemble des rapports d'activités et peut être examen des dossiers traditionnels.

Pour demain mardi 22 mars, nous serons en réunion des Commissions à 11 heures, au siège de l'intercommunale PUBLIFIN. Pour ceux qui le souhaitent, le départ de la navette est prévu à 10h30 depuis la Cour Notger et le retour aura lieu vers 15h00. Je précise également qu'il n'y a pas de séance du Conseil ce mardi.

Mercredi 23 mars : réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités.

Jeudi 24 mars : séance thématique « L'Agriculture et la Ruralité en Province de Liège » au Campus Verviers, suivi de l'inauguration officielle du nouveau campus. Pour ceux qui le souhaitent, le départ de la navette est prévu à 14h00 depuis la Cour Notger et le retour aura lieu vers 18h30.

Je salue également la présence, parmi notre public, des étudiants du deuxième module des Sciences Administratives de l'Ecole provinciale d'administration qui assistent à notre séance en compagnie de leur chargé de cours, Monsieur GUIOT. Merci de votre présence et bon travail.

**IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2016.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2016.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 février 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016****V.- Document 15-16/194 : Communication du Collège provincial relative au bilan à mi-législature de la Déclaration de politique générale 2012-2018.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé. Un exemplaire du bilan a été déposé sur vos bancs. Je cède la parole à Monsieur le Député provincial – Président, André GILLES. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Il y a six ans, quasi jour pour jour, à cette même tribune, je terminais la communication du Collège au Conseil provincial à propos du bilan à mi-législature en reprenant les propos que tenait Léon Blum le 6 juin 1936 à l'Assemblée nationale française, je cite : « La fidélité à nos engagements, disait-il, telle sera notre règle. Le bien public, tel sera notre but ».

Chers Collègues, aujourd'hui comme hier, soyez convaincus que le Collège provincial fait sienne cette méthode respectueuse de la collectivité. Cet état d'esprit fut aussi notre ligne de conduite durant les trois premières années de la présente législature, tant vis-à-vis des citoyens que vis-à-vis des communes.

Nous avons annoncé au travers de notre Déclaration de Politique générale 2012-2018 notre vision d'avenir. Petit à petit, celle-ci prend, à mi-parcours, les contours d'une réalité que nous avons forgée ensemble à force de persévérance et de convictions.

Chacun conviendra que la Province de Liège est devenue ce que nous ambitionnions pour elle, en 2012, c'est-à-dire ce territoire pertinent et de référence non seulement pour la mise en œuvre de politiques supralocales en partenariat avec les pouvoirs locaux mais aussi pour le développement d'une communauté de destins à dimension européenne.

Au regard des actions menées durant cette demi-législature, l'institution provinciale qui fête cette année son 180ème anniversaire est assurément plus saine et sans doute plus performante.

Malgré un contexte économique peu favorable, la gestion de la dette est un élément majeur de cette bonne santé de l'institution provinciale. Rappelons ce chiffre évocateur de 109 €, c'est-à-dire la dette par habitant qui se situe en dessous de la moitié de la moyenne des quatre autres provinces wallonnes.

Tout en s'adaptant aux contraintes extérieures qui nous sont imposées, tout en articulant nos activités autour de nos cinq axes prioritaires, tout en nous inscrivant dans ce que proposait la Déclaration de Politique régionale (DPR) notamment en matière de politiques supracommunales et des moyens qui y sont affectés et ce, très naturellement puisque nous étions dans ce domaine des précurseurs, tout en ne manquant pas de projets ambitieux pour rencontrer les besoins des communes et des citoyens, nous avons pu présenter les budgets 2015 et 2016 en équilibre.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Cela mérite d'être souligné et nous ne sommes pas peu fiers de cette situation que beaucoup d'autres pouvoirs publics aimeraient connaître.

À côté de finances solides, la Province de Liège a aussi recherché l'excellence pour d'autres outils indispensables au bon fonctionnement de notre institution. Je pense d'abord à la formation de notre personnel qui a été affinée et modernisée dès l'accueil des nouveaux collaborateurs. Depuis le 1er janvier 2013, on en dénombre 816.

La mise en place de 13 examens de recrutement qui ont suscité pas moins de 7.124 candidatures témoigne de l'attrait et de la vitalité de notre administration. Tout cela fait d'elle, une structure publique performante, faite de femmes et d'hommes bien formés, conscients de leur rôle grâce entre-autres à un nouveau Règlement de travail et rassurés sur l'évolution de leur carrière. Ainsi, depuis le début de cette législature, 427 agents ont été nommés.

Nous sommes donc opérationnels et notre administration est prête à assumer de nouvelles tâches si notre pouvoir de tutelle jugeait bon de nous en confier au travers de contrats de gestion pour répondre rapidement et efficacement aux charges de travail supplémentaires liées à la sixième réforme de l'État.

Pour être parfaitement opérant, il nous incombait également de nous doter d'infrastructures appropriées à nos missions. Bien des projets d'envergure ont été menés tels que la construction des Campus de Verviers, La Reid et de la Phase II de la Maison de la Formation. Celui de Verviers sera inauguré ce jeudi, après notre Conseil thématique.

Il s'agit de la première étape d'un redéploiement immobilier des infrastructures scolaires et de formation de Verviers, avec l'ambition d'offrir à l'enseignement un écrin digne de la qualité des cours qui y sont donnés tout en veillant aux performances modernes de ce bâtiment basse énergie afin d'être en accord avec notre déclaration de politique générale et notre lutte pour le climat.

Ce sont d'ailleurs ces deux points qui, tel un fil rouge, dirigent toutes nos interventions architecturales. Il en va ainsi de même pour le deuxième bâtiment de la Maison de la Formation, l'un des signes du redéploiement économique et social de Seraing avec ses 3.500m<sup>2</sup> dédiés aux métiers de sécurité et d'urgence en faisant la part belle aux techniques les plus innovantes en matière de domotique et d'informatique.

Finances, Personnel, Infrastructures, autant de motifs de satisfaction. De plus, la Province de Liège n'a pas davantage raté le train de l'évolution des outils et supports de communication. À travers ceux-ci, nous nous sommes efforcés durant cette première moitié de législature de montrer comment « La Province est LÀ », à travers la mise en valeur des actions de ses services sur le terrain. Le site web de la Province de Liège a été entièrement rénové et une page facebook et un compte Twitter ont été créés.

Ces nouveaux canaux de communication, auxquels il faut ajouter la chaîne Youtube « Province de Liège », qui répertorie toutes les images réalisées par notre Service Communication, tendent évidemment à renforcer l'unicité d'image de notre institution, à informer notre public de l'actualité de nos services, et à en faire mieux bénéficier nos communes.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

Nous avons donc à notre disposition les nécessaires outils pour faire et faire savoir.

Chers collègues, je vous renvoie au document déposé sur vos bancs, intitulé « Éléments de synthèse des actions menées à mi-législature 2012-2015 » dans lequel vous constaterez par vous-même la diversité, la richesse et surtout l'adéquation aux besoins des communes et des citoyens des nombreuses actions de la Province de Liège durant cette période.

J'aurais pu faire devant vous la longue énumération de ce que nous avons entrepris depuis 2012. J'aurais pu vous rappeler par exemple en matière d'Enseignement que grâce à l'adaptation permanente de leur offre de formations, nos établissements provinciaux d'enseignement veillent non seulement à répondre aux besoins particuliers et évolutifs de la société et des milieux professionnels mais aussi à intégrer les nombreuses réformes ou évolutions pédagogiques.

Ce fut le cas récemment encore par l'ouverture de nouvelles sections porteuses d'emploi dont la logistique, en lien avec le développement du Triligiport, par l'organisation du cours d'Encadrement pédagogique alternatif, préfigurant le cours de citoyenneté qui sera proposé dès septembre 2017 ou encore par l'organisation de cours à destination par exemple des demandeurs d'emploi ou des migrants dans leur processus d'intégration.

J'aurais pu aussi vous dire que l'attention de notre enseignement à la problématique citoyenne s'est exprimée nettement au travers de ces organisations mais aussi par la première édition du « Prix de l'Écrit citoyen » réservé aux élèves du 3ème degré ou encore par la publication d'un « Petit guide pour démonter 5 idées préconçues ».

Préoccupation importante du secteur Enseignement-Formation, cette transmission de valeurs se traduit également par la remise de la Charte des valeurs aux aspirants policiers dès le premier jour de leur incorporation. Cette publication véhicule les valeurs de démocratie, du respect de la personne et d'humanisme que l'Ecole de Police prône tout au long de ses formations. C'est aussi dans cette optique que des activités citoyennes sont intégrées au cursus de formation de nos cadets.

Autre exemple, au niveau des services de la guidance, le processus de rapprochement entre nos CPMS et nos services PSE a permis la création d'une « Maison de la Guidance » à Seraing. Le regroupement au sein d'une seule infrastructure du centre PMS II et du SPSE de Seraing permet une meilleure collaboration et le développement de synergies entre ces services qui œuvrent à la réussite scolaire et au bien-être des élèves. De nouvelles Maisons de la Guidance vont voir le jour, à Verviers sur le site à l'Ecole Polytechnique et à Blegny dans les locaux de l'ancienne Caserne de Saive.

Notre enseignement, qualifiant et professionnalisant, nécessite de requérir l'adhésion du public scolaire, ce qui passe par la promotion des métiers techniques. Et si le TechniTruck s'adapte et s'enrichit de nouveaux modules proposés aux élèves de l'enseignement primaire, le projet Technosphère, soutenu par le FSE, s'intéressera quant à lui aux élèves de l'enseignement secondaire et les sensibilisera aux métiers en devenir et porteurs d'emploi.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Toutes nos actions s'inscrivent dans le cadre d'un projet éducatif et formatif qui place le citoyen au centre de nos préoccupations.

J'aurais pu vous citer en matière de Culture de nombreuses actions dont nous pouvons nous enorgueillir. Je pense notamment au programme « ça balance », au spectacle Karbon Kabaret qui a rassemblé plus de 15.000 spectateurs, le samedi 19 septembre dernier sur la Place Saint-Lambert dans le cadre des Fêtes de Wallonie.

J'aurais pu vous entretenir aussi du Crowdfunding que nous avons mis en œuvre en s'adossant à la plate-forme liégeoise, « Crowd'In ».

J'aurais pu vous parler de la première artothèque de Wallonie qui a ouvert en novembre 2014 à la Bibliothèque Chiroux. L'objectif est de mettre en valeur la production artistique locale contemporaine mais également de faire entrer l'art chez le citoyen, de le sensibiliser et de répondre à une volonté politique de démocratisation de l'art.

J'aurais pu vous rappeler notre grand projet « Pôle Bavière » qui a un objectif à la fois culturel mais aussi économique. Le choix du site de Bavière s'est concrétisé par l'acquisition d'un terrain en 2015. Ce projet de Pôle Créatif est composé d'un comptoir d'accueil unique, d'une agora et de lieux de croisement et de convivialité types salles d'expositions et de conférences, cafétéria...

Et l'ensemble du bâtiment étant articulés autour de trois piliers : un Centre de ressources organisé selon les exigences d'une bibliothèque contemporaine, une Maison de la création – exploratoire des possibles et une Pépinière d'entreprises ouverte aux start-ups.

J'aurais pu vous remettre en mémoire la double exposition – « J'avais 20 ans en 14 » et « Liège dans la tourmente » qui a été présentée en 2014 à la gare des Guillemins et au Musée de la Vie wallonne. Ce dernier a d'ailleurs battu son record de fréquentation cette année-là avec 69.639 visiteurs pour être précis, dont plus de 23.000 personnes pour l'exposition « Liège dans la tourmente ».

Rappelons également notre exposition « PHENIX 21 » qui a parcouru notre territoire et qui a suscité l'intérêt de milliers de jeunes mieux conscients de leurs potentialités à l'instar de leurs ancêtres après la première guerre mondiale. L'exposition tourne toujours d'ailleurs.

En matière de sports, j'aurais pu aussi vous rappeler nos actions en faveur des fédérations et des clubs mais également de promotion du Fair play et savoir-vivre notamment en collaboration avec les Comités provinciaux d'arbitrage de football et de basket.

J'aurais pu peut-être souligner des grands événements tels que le Tour de la Province de Liège, le Meeting International de la Province de Liège, la Coupe du Monde de Tennis de table, les Classiques ardennaises et le passage du Tour de France en province de Liège avec les étapes Anvers-Huy du 6 juillet 2015 et Seraing-Cambrai du 7 juillet 2015.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

J'aurais pu vous entretenir également de ce formidable outil qu'est l'Académie provinciale des Sports qui a pris ces trois dernières années une ampleur remarquable. Décentralisée en diverses zones géographiques de la province, elle propose des initiations sportives, ludiques et éducatives. Elle vise à lutter contre le décrochage sportif. Depuis 2014, ce concept a été étendu aux adolescents sous le slogan « Cap ou pas Cap ? ». Elle propose également diverses initiations sportives pour les personnes moins valides ou présentant des déficiences mentales. En outre, l'Académie propose un projet pilote d'une section thérapie par le cheval pour les services de psychiatrie et de pédopsychiatrie.

J'aurais pu vous rappeler les premiers éléments de notre projet de Pôle ballons qui tend à améliorer les activités sportives dans des infrastructures de qualité sur un site jouxtant les installations de l'IPES de Hesbaye à Waremme. Cela permettra le développement des Sports-Etudes grâce à une synergie entre les secteurs Sport, Enseignement et Santé.

En matière d'actions sociales, j'aurais pu vous dire que nous sommes fiers des résultats obtenus par le service Openado qui est une structure d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'information et d'accompagnement pour tous les jeunes de 0 à 25 ans.

Dans le cadre de la promotion du bien-être en milieu scolaire, le Service Openado a développé et testé un outil d'intervention dans les écoles afin de répondre aux difficultés et questionnements rencontrés par les élèves, les directions et le corps enseignant confrontés à cette problématique ô combien actuelle qu'est le harcèlement. Depuis le début de la législature, 8 antennes Openado ont vu le jour sur l'ensemble du territoire de la Province.

J'aurais pu vous rappeler que suite aux recommandations des autorités scientifiques et médicales, les activités du Service des Cars de Dépistage ont subi une profonde transformation au cours de ces derniers mois. Depuis la suspension du service en juin 2015, les services de la Santé et des Affaires sociales ont élaboré une nouvelle politique de Prévention et de Promotion de la santé physique et mentale.

Ce projet original propose l'apprentissage des bons comportements de santé à adopter par les citoyens pour qu'ils deviennent eux-mêmes acteurs de leur santé et de leur bien-être. Quatre axes ont été développés dans ce nouveau concept : le tabac, l'alimentation, l'activité physique et le bien-être mental. Dans un premier temps, quatre communes pilotes – Visé, Geer, Saint-Nicolas et Spa vont découvrir en primeur cette nouvelle politique.

J'aurais pu vous dire par ailleurs que les Services Agricoles, en collaboration avec l'ASBL « Radio – Télévision – Culture », en abrégé « RTC », ont développé l'émission « Rat des villes, Rat des champs ». Diffusée tous les 4ème lundis du mois, cette capsule aborde la complémentarité existant entre la ruralité et l'espace urbain.

J'aurais pu vous rappeler l'opération « Agricharme » qui a été organisée dans 16 localités depuis 2012 et qui a pour but de favoriser la compréhension du monde agricole et de son rôle dans notre société. Afin de sensibiliser un public plus large, la campagne s'est déplacée en ville en septembre 2015 en inaugurant à Waremme « Agricharme s'installe en ville ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

J'aurais pu aussi vous citer d'autres actions dans le domaine agricole comme le rôle d'appui aux jardins collectifs ou la création d'une miellerie mobile ou encore nos efforts pour développer encore davantage le secteur du Bio dans les circuits courts comme dans les circuits longs.

J'aurais pu vous parler également du Plan Climat lancé par la Province pour anticiper les décisions politiques qui ne manqueront pas de se traduire à tous les niveaux de pouvoir et de permettre aux Villes et Communes d'accéder à certains subsides européens. Le but de ce plan est de chercher à atténuer le changement climatique en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux modifications du réchauffement. En sensibilisant ses agents à la problématique, en réduisant ses émissions de CO<sub>2</sub>, en investissant dans les bâtiments passifs, la Province agit, depuis plusieurs années. Elle apporte aux communes l'expertise et le soutien nécessaires à la mise en place d'une vraie politique environnementale et les aide à réaliser leur propre plan climat par d'innombrables actions mises en place pour lutter, à notre échelle, pour la sauvegarde de notre planète.

J'aurais pu vous parler des actions provinciales en matière de tourisme réceptif. Commercialiser des produits structurés étant une des missions phares de son plan stratégique, la FTPL a inauguré, en mars 2015 et après deux années d'audit et de travaux préparatoires, son département de « Tourisme Réceptif » ayant pour finalité d'accompagner et de conseiller le touriste dans la conception et l'achat de son excursion ou de son séjour en province de Liège.

La FTPL propose ainsi, par le biais d'un site internet d'e-commerce [www.ouftitourisme.be](http://www.ouftitourisme.be), des achats de billetterie et de nuitées que le touriste peut combiner selon ses envies et intérêts.

La FTPL est devenue un interlocuteur unique à l'égard de ses partenaires provinciaux et transfrontaliers en matière d'organisation complète de séjours et d'excursions en province de Liège, en Ardenne et au Cœur de l'Europe, donc l'Eurégio.

Par ailleurs, la valorisation du fleuve est un enjeu majeur. La constitution d'une structure juridique pour la future société d'exploitation et la mise sur pied d'un Comité d'accompagnement regroupant la Wallonie, la Province de Liège et les villes et communes s'est finalisée fin 2015.

Et de plus, la FTPL a concrétisé, en collaboration avec Liège Europe Métropole, sur l'ensemble du territoire provincial, un réseau en points-nœuds pour vélotouristes, connecté aux régions frontalières du Limbourg belge et du Limbourg néerlandais ainsi qu'au réseau Vélo Tour sur le territoire de la Communauté germanophone de Belgique, de celui des Vergers du Pays de Herve et de la Basse Meuse, et prenant appui sur la colonne vertébrale qu'est le réseau RAVeL.

J'aurais pu aussi vous évoquer la création de la Cellule « Fonds Structurels Européens » en vue de développer une politique structurée de recherche de subsides européens et permettre ainsi d'alléger le budget provincial dans la concrétisation de projets d'envergure. Cette cellule a déjà permis d'obtenir des financements européens afin de soutenir de nombreux projets notamment en matière de culture, de formation et d'infrastructures.



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

J'aurais pu vous rappeler également le travail accompli en matière de soutien aux communes notamment par le biais du logiciel « Voiries ». Nous proposons aux Communes d'adhérer avec nous au Groupement d'Informations Géographiques afin de bénéficier de l'accompagnement, de la méthodologie et des outils dont le logiciel reprenant les données compilées sur l'état de nos routes, constituant peu à peu une cartographie riche en informations.

J'aurais pu aussi m'étendre longuement sur nos actions supracommunales. En effet, à l'heure où la mutualisation des moyens publics s'impose comme une impérieuse nécessité, la supracommunalité est plus que jamais devenue le cheval de bataille de la Province. D'autorité de tutelle sur les communes, celle-ci est maintenant un partenaire incontournable pour atteindre un objectif de rationalisation et d'économies d'échelles.

Au-delà de la création d'un service dédié à la supracommunalité favorisant le dialogue avec les Communes par les rencontres entre les Collèges provincial et communaux, ce service s'attèle à mieux faire connaître la Province tout en assurant le soutien administratif de Liège Europe Métropole.

C'est en effet en totale symbiose avec les structures politiques supralocales, les conférences d'arrondissement et des bourgmestres, avec Liège Europe Métropole, coordination des pouvoirs locaux, que la supracommunalité a pris une dimension nouvelle.

L'intervention de la Province en faveur de projets supracommunaux à concurrence de 20% du fonds des provinces apporte, rappelons-le, depuis 2011 aux communes l'opportunité de réaliser des projets qu'elles-mêmes ne peuvent mettre en œuvre individuellement.

Précédant même les directives de la Wallonie quant à l'orientation des politiques provinciales, notre Province a su se montrer fédératrice et novatrice dans le développement moderne de la supracommunalité.

Il ne s'agissait en effet pas seulement de reprendre sous le label les politiques déjà bien engagées mais bien d'en initier de nouvelles. Qu'il s'agisse de l'offre de nouveaux services comme l'ouverture des marchés provinciaux aux Communes, la création d'un dépôt de sel de déneigement ou la subsidiation de projets, ce sont des budgets provinciaux importants qui ont été consacrés à ces nouvelles politiques ainsi que des ressources humaines importantes qui sont dédiées à ces tâches.

Au nombre de ces actions, le Collège provincial est particulièrement fier de mettre en avant deux projets en bonne voie d'aboutissement. Le premier concerne la sécurité civile où l'action fédératrice de la Province se traduit par la création, en totale concertation avec Liège Europe Métropole et les zones de secours, d'un dispatching provincial dont l'objectif d'amélioration de la sécurité de la population à l'échelon du territoire provincial est indéniable.

Le deuxième consiste dans la réalisation d'un schéma provincial de développement territorial et d'un plan provincial de mobilité. C'est sur base de ces projets que l'avenir du territoire provincial se construira et que l'ensemble des acteurs y trouveront leur place dans une dimension qui se veut métropolitaine.

Voilà, chers Collègues, j'aurais pu en effet vous développer toutes ces réalisations provinciales et bien d'autres encore qui témoignent de la diversité et de la richesse de nos actions durant ces trois dernières années. Le Collège, conscient du travail encore à accomplir, est particulièrement fier de son bilan à mi-législature. Il s'engage donc à poursuivre son intention et son action conformément à la Déclaration de politique générale 2012-2018 avec toujours à l'esprit le bien public. Je vous remercie pour votre attention et j'espère ne pas avoir été trop long mais il y avait quand même des choses à rappeler même si c'était en synthèse.

Merci en tous cas de votre soutien au cours des différents Conseils provinciaux passés et encore à venir. Je suis certain que beaucoup d'entre vous, sinon la totalité auront à cœur de travailler de manière constructive comme souvent dans l'intérêt provincial au sens intérêt du tous les gens qui vivent et travaillent en province de Liège, je vous remercie par avance.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Il n'y a pas d'intervention pour le moment puisque les rapports seront ouverts après. Donc, nous passons au point suivant.

## **VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

### **Document 15-16/RA/01 : Rapport d'activités 2015 concernant « L'Enseignement et la Formation ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-François BOURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BOURLET, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, mes Chers Collègues, bonjour. Voici le rapport « Enseignement et Formation » de la première Commission.

Les responsables des différents départements présentent en détail le rapport d'activités pour l'année 2015. Vous pourrez d'ailleurs lire les différentes phases qui se trouvent dans le rapport de synthèse, de la page 3 à 28 si je ne me trompe. Cette présentation comprend près de 50 tableaux insistant essentiellement sur les nouveautés de l'année 2015, que ce soit en matière d'enseignement ou de formation. Après cet exposé, les Commissaires posent alors leurs questions.

Une première question est posée par une Commissaire qui félicite d'abord les différents présentateurs pour leur remarquable exposé. Elle regrette cependant qu'il n'y ait pas de données plus précises quant au nombre d'étudiants ayant obtenu en bout de cursus, leur diplôme.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Elle pose ensuite une question sur l'apport d'un nouveau Techni Truck. Il lui est répondu qu'en ce qui concerne le Techni Truck, on a multiplié les fonctions notamment en passant prochainement de 3 à 4 modules. Il est donc exact que sans en acquérir un nouveau, l'outil est donc encore un peu plus performant.

Une deuxième question est posée par la même Commissaire, elle concerne le C.R.T. Elle note qu'il y a plus de candidatures, mais s'inquiète de la diminution des disponibilités financières.

La réponse lui est donnée. Depuis début 2015, l'AWIPH a cédé la main à l'AVIQ, l'Agence pour une Vie de Qualité. L'enveloppe financière s'est cependant rétrécie comme d'ailleurs au niveau de l'INAMI. Ceci constitue évidemment un handicap pour les agents du FOREM non formés. Cependant, nous allons connaître un retour à la normale et il faut noter que le taux de résultats est excellent.

Une troisième et dernière question est posée par un Commissaire quant aux relations du Département Enseignement avec le SIEP. Il lui est répondu que lors de certaines manifestations du SIEP, la Province est effectivement bien présente notamment pour informer. Cependant, d'autres actions sont menées, mini-villages des métiers techniques et des relations plus nourries sont organisées avec d'autres opérateurs dont la Cité des Métiers et Skills Belgium. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme Muriel BRODURE, M. BERGEN et M. GERARD. Nous allons commencer par Mme BRODURE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Député Président, en cette année 2016, année de la citoyenneté, de nombreuses actions et événements vont avoir lieu sous l'égide de la Province sous l'appellation " Debout citoyen !".

Nos jeunes évoluent trop souvent dans une société individualiste où les valeurs de respect, de solidarité et d'humanité sont oubliées.

Pouvez-vous nous rappeler dans le détail cette fois-ci, ce qui est déjà initié au sein de nos établissements scolaires et bien sûr ce qui le sera par la suite pour éveiller ou réveiller cette citoyenneté ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. M. BERGEN, vous avez la parole.

M. BERGEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Au nom du groupe PTB+, je voudrais poser la question suivante à Monsieur le Député provincial – Président : comment la Province de Liège est-elle impliquée dans l'élaboration dudit « Pacte d'excellence » ?

Monsieur le Député provincial, le « Pacte d'excellence » est entré dans sa troisième phase. A lire le rapport d'activités du Département Enseignement, nous ne trouvons qu'une seule mention de ce Pacte d'excellence : un point à l'ordre du jour d'une réunion de la « Commission provinciale des Directions PMS ».

Pourtant, ce projet initié par le Ministère de l'Education est ambitieux et risque d'impacter à moyen et long termes tous les aspects de notre enseignement provincial.

Nous partageons les critiques émises dans les milieux syndicaux et associatifs sur l'écart entre les intentions ministérielles de participation de l'ensemble des acteurs de l'enseignement à l'élaboration de ce pacte et la réalité concrète de cette participation et sa mise en pratique.

Nous aimerions donc savoir : un, si les directions ont été contactées pour participer aux différentes phases de ce pacte et en particulier à la phase actuelle ? Deux, si les enseignants de notre enseignement provincial ont été mis à contribution pour s'exprimer sur les différentes propositions discutées dans les groupes de travail mis en place dans le cadre du pacte ?

Et enfin, troisièmement, si le pouvoir organisateur provincial a pu contribuer d'une manière ou d'une autre à ces processus consultatifs et avec quelle collaboration, publicité et transparence par rapport au corps professoral de notre enseignement provincial ? Nous vous remercions d'avance de votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à M. GERARD.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, les étudiants, chers Collègues.

Monsieur le Député, l'Enseignement, un secteur dont on peut saluer l'activité ainsi qu'un rapport très riche. Mais dans un monde qui bouge en permanence, nos jeunes sont fort sollicités et pas toujours armés suffisamment pour réagir efficacement.

Des outils provinciaux performant existent, heureusement ! Oubliés les points cannabis qui ciblaient le produit plutôt que le problème si on exclut celui de Liège. Aujourd'hui, nous sommes face à d'autres difficultés d'existence. Le bien-être des jeunes est fortement pointé. Tous les problèmes ne sont pas neufs mais ils semblent s'amplifier. On parle de plus en plus de harcèlement en milieu scolaire et des familles ont encore vécu des situations dramatiques. Ce n'est pas la jeune Alycia ou sa famille qui me contrediront.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

Harcèlement et suicide sont des problématiques fort proches, l'une étant malheureusement parfois l'issue de l'autre. Elles sont évoquées dans divers rapports d'activités. Gageons que le projet pilote auquel vous avez fait référence deviendra cette action transversale de sensibilisation nécessaire, surtout plus affinée qu'une écoute et une disponibilité qui sont certes importantes mais incomplètes en terme de prévention.

Un autre thème a vu le jour. Jusqu'à il y a peu, sous-estimé, le radicalisme violent a fait la une des journaux nous rappelant à souhait que nos jeunes sont encore en pleine construction et donc encore fragiles.

Contrairement à certains discours réducteurs, il n'y a pas d'endroit originel ou prédestiné à accueillir un nid de djihadistes sur notre territoire provincial. Cela tient de la présence d'êtres manipulateurs sur un territoire donné. Verviers revient souvent dans les propos mais nous avons récemment pu constater qu'aucune ville n'était à l'abri.

Il faut être réaliste, nous sommes face à une jeunesse qui doit s'investir beaucoup mais qui ne dispose que de peu de perspectives. Affaiblis et en errance, ce sont des proies faciles. Dans une telle situation, il est aisé pour quelques personnages mal intentionnés de les convaincre que notre projet de société n'a plus d'avenir.

Il est urgent de réfléchir et de mettre en place des actions spécifiques à la sensibilisation de nos jeunes et à la déconstruction des mécanismes d'intoxication.

Monsieur le Député, vous aviez déjà réagi pour informer en urgence les enseignants mais cela ne sera pas suffisant et je suis certain que vous le savez. Dans les rapports d'activités, on ne perçoit pas que vous avez pris la mesure de ce qui se joue réellement en ce domaine.

Sans exagérer et provoquer une panique inutile et contreproductive, 2016 devra tenir compte de l'évolution de notre société et réfléchir des outils appropriés. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur le Député provincial - Président répondra à ces interventions mercredi.

### **Document 15-16/RA/02 : Rapport d'activités 2015 concernant « La Communication et le Protocole ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2015 concernant « La Communication et le Protocole ».

**Document 15-16/RA/03 : Rapport d'activités 2015 concernant « Les Grands Evénements ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour actualisé (document 15-16/RA/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie et a examiné différents rapports annuels dont celui traitant des Grands Evénements.

A l'issue de la très complète présentation, un Commissaire demande s'il y a eu une évaluation sur le spectacle présenté aux Fêtes de Wallonie « Karbon Kabaret » ? Il lui est répondu qu'il y a eu effectivement des débats sur le coût, une certaine critique sur le scénario mais qu'en termes d'évaluation des retombées économiques, cela n'a pas été possible. L'objectif était, entre autres, de tester un nouveau type de spectacle et le succès de foule était au rendez-vous.

Un autre Commissaire parle des subventions et demande s'il ne serait pas possible de faire un détail des départements qui ont contribué à la subvention de certains événements plutôt que de donner une somme globale ?

Il lui est répondu que les Services tendent vers un tel rapport mais que c'est très compliqué et que pour l'instant, un rapport unique est privilégié. Le Commissaire convient que c'est une tâche ardue. Parfois, certaines interventions s'opèrent uniquement sur présentation de factures mais pour d'autres, comme le Marché des Gourmets par exemple, c'est un réel partenariat avec moyens humains, représentations, etc.

Un troisième Commissaire demande que le Services des Grands Evénements puisse faire des comptes rendus plus fréquent au cours de l'année. Il lui est répondu que ce sera le cas.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2015 concernant « Les Grands Événements ».

### **Document 15-16/RA/04 : Rapport d'activités 2015 concernant « La Supra-communalité et le soutien aux Communes ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : MM. HODY, CULOT et BERGEN. M. HODY ? Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues. La courtoisie de M. CULOT est peut-être un piège ? Mais... C'est une question !

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- Je ne suis pas tout à fait prêt !

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Ah, vous n'êtes pas prêt. D'accord ! Chers Collègues.

Monsieur le Député - Président, je sais que la supracommunalité vous tient à cœur. Vous co-présidez Liège Europe Métropole. L'Exécutif de cette institution est pluraliste. Nous l'avons voulu, si je puis dire et je pense qu'on peut parler d'un consensus positif.

Par contre, on se rend compte que dans les différentes Conférences d'Arrondissement, la façon dont on compose les organes de concertation et de décision est fort différente d'un arrondissement à l'autre. Je pense que vous savez que nous sommes fort attachés au pluralisme et au fait de pouvoir élargir la discussion lorsque des projets importants sont évoqués.

J'aurais souhaité vous interpellier et vous entendre sur la parole que la Province peut porter au sein de Liège Europe Métropole pour inviter les présidents des différentes Conférences d'Arrondissement afin d'uniformiser quelque peu vers le haut et vers plus de pluralisme la composition des différents Conseils d'administration. Je vous remercie de la réflexion et de la réponse que vous pourrez nous apporter.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à M. BERGEN.

M. BERGEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

C'est toujours à vous Monsieur le Député provincial – Président que je poserai la question suivante : comment la Province de Liège peut-elle impliquer les Liégeois et les Liégeoises dans l'élaboration du plan provincial de mobilité ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Monsieur le Député provincial, l'étude d'un Schéma Provincial de Développement Territorial et d'un Plan Provincial de Mobilité semble avancer à grands pas. A lire le rapport d'activités, nous constatons que les discussions à propos de ces deux études se limitent à des réunions avec et autour de Liège Europe Métropole et des autres conférences d'Arrondissement rassemblant pour l'essentiel les bourgmestres des différentes communes.

Au-delà des critiques déjà formulées sur l'aspect peu démocratique de ces conférences de bourgmestres, nous souhaiterions savoir quelles consultations concrètes ont été organisées : un, avec les acteurs associatifs de terrain et deux, avec les populations concernées, c'est-à-dire l'ensemble des Liégeois et des Liégeoises.

Nous pensons que des consultations bien organisées peuvent apporter bien plus en expertise que nombre de boîtes de consultations payées bien cher. L'expertise du terrain est irremplaçable, surtout dans le cas de ces deux études qui vont impacter le quotidien de tout un chacun. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne la parole à M. CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, merci à Monsieur HODY de m'avoir permis de terminer ma note.

Depuis 2006, je pense que nous sommes plusieurs dans cette Assemblée à constater l'évolution de construction de la supracommunalité inhérente à la transformation de notre Institution et je pense que ce recul est bien nécessaire aujourd'hui pour savoir là où l'on va et je remercie le Député - Président d'avoir, tout à l'heure d'avoir dans son mot introductif fait quelque part le bilan de l'état d'avancement de tous les dossiers mais singulièrement, en l'espère, du dossier de la supracommunalité. C'est important de savoir d'où l'on vient pour déterminer où l'on va.

Depuis 2011, nous avons ces fameux 20 % du fond des Provinces qui sont consacrés au financement de projets supracommunaux et depuis 2015, la moitié de ces 20 % est consacrée à la définition de projets liés à la réforme de la sécurité civile.

Alors, ma conception à titre personnel de la supracommunalité, j'en ai souvent fait état, ce n'est pas le moment d'y revenir, je précise simplement que j'ai toujours été à la fois enthousiaste et attentif. Enthousiaste parce que je pense qu'on est face à une construction qui est efficace et qui va porter ses fruits, elle en porte d'ors et déjà, attentif parce que le projet est en évolution constante et que l'on ne sait pas encore très bien là où il s'arrêtera. Nous le poursuivons ensemble, pas à pas, et nous essayons les plâtres parfois de certains essais posés.

Dans ce cadre-là, quatre types de questions. Premier type de question, premier volet de mon intervention : ces fameux 20 % consacrés supracommunaux. Est-ce que nous allons disposer peut-être à un moment donné d'une sorte de tableau récapitulatif ou d'une synthèse des projets qui sont affectés à ces 20 % ? C'est vrai qu'on a eu cette habitude de parler des 20 % du fond des Provinces consacrés à des projets supracommunaux et bien, comment va-t-on, un moment donné, peut-être juger de ce que ces 20 % sont atteints ? De ce que peut-être ils



**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

seront dépassés ? Et va-t-on estimer cela sur l'ensemble de la législature ou va-t-on avoir peut-être une vision année par année, en tous cas en ce qui concerne l'engagement des dépenses ?

Deuxième question : j'aimerais aujourd'hui profiter de cette session sur les rapports d'activités pour interroger le Collège sur la perception qu'il a, non pas de ce que nous pensons de notre construction de la supracommunalité mais de ce que d'autres en pensent, via les contacts que vous avez, je pense notamment à la Région Wallonne.

Je constate une diminution des critiques à l'égard de l'Institution de la Province à mesure, me semble-t-il, que la supracommunalité se construit et ça, je crois que c'est une bonne chose. Cela prouve que l'on va dans la bonne direction.

Mais j'entends encore, et c'est bien leur droit, des Députés d'ailleurs d'à peu près tous les partis, certains un peu plus que d'autres, continuer à formuler des critiques, non seulement sur l'Institution mais peut être aussi parfois sur son fonctionnement. Si bien parfois que je m'interroge sur la manière dont ils sont informés de ce que nous faisons. On pourrait peut-être prendre simplement l'exemple des Députés liégeois. Comment est-ce que la Province de Liège, comment est-ce que Liège Europe Métropole fait connaître ces travaux. Fait-on assez de pédagogie à leur égard pour montrer tout ce qui est mis en œuvre et tout ce que nous pouvons apporter, non seulement aux Communes mais également, évidemment, aux citoyens.

Troisième question : dans les projets qui sont soutenus par Liège Europe Métropole et donc par la Province de Liège, peut-être y en a-t-il qui, malheureusement, ne verront pas le jour, pas parce qu'il n'y a pas de volonté mais peut-être parce que le budget prévu ne sera jamais assemblé, peut-être parce qu'il dépend aussi d'un autre niveau de pouvoir qui pourrait compromettre sa réalisation, et là je m'interroge quant à savoir à quel moment on va devoir peut-être constater qu'un projet ne peut pas être poursuivi et que par conséquent, il conviendra de réaffecter le budget qui y était consacré à un autre projet. Est-ce que l'on a déjà une idée de ce timing de la manière dont on va pouvoir évaluer la faisabilité des projets retenus.

Enfin, quatrième question et peut-être de manière plus concrète, sur deux dossiers qui nous tiennent me semble-t-il extrêmement fort à cœur : la Mobilité et la Sécurité civile. Et bien, la sécurité civile peut être l'occasion de poursuivre dans le cadre de cette session l'information très complète qui avait été donnée lors de la première Commission du mois dernier sur la sécurité civile et donc sur le dispatching provincial, Liège Europe Métropole devait se revoir, il devait y avoir des décisions à tout le moins sur le principe de l'existence d'un dispatching provincial unique, dans le meilleur des cas sur sa localisation mais nous savons que le débat était présent. A-t-il avancé ou sinon, dans quels délais peut-on espérer y voir plus clair ?

Enfin, sur la Mobilité, j'ai entendu que d'autres de mes collègues en parlaient également, et bien, est-ce que nous avons déjà une perception de la réalisation de la ligne 125A ? Je pense que oui mais j'indiquais notamment qu'ils dépendent aussi d'autres niveaux de pouvoir, singulièrement ici, de l'Etat fédéral et de la Région Wallonne, mais est-ce qu'on peut déjà y voir un peu plus clair ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Et enfin, nous avons voté le mois dernier, sauf erreur, ou le mois d'avant, une motion sur le tram. Alors, faute pour notre Province de pouvoir financer sa réalisation, a-t-on eu des retours quelque peu concrets ou positifs par rapport au vote de cette motion et, évidemment, plus fondamentalement, par rapport à la réalisation effective de ce tram. C'est peut être l'occasion de faire le lien entre ce qui a pu être dit au niveau du Parlement wallon et sur quoi, en tant que Liégeois, nous pouvons être certains. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce rapport « Supracommunalité et soutien aux Communes » ? Personne. Je clos la discussion générale. Le Collège provincial répondra aux questions mercredi.

**Document 15-16/RA/05 : Rapport d'activités 2015 concernant « Les Affaires sociales ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Silvana CAROTA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CAROTA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie le mercredi 16 mars pour étudier le document 15-16/RA/05 relatif au rapport d'activités des Affaires sociales. Lors de la présentation de ce rapport d'activités, plusieurs questions ont été posées.

Un Commissaire demande en quoi consistent les interventions de l'Openado aux Machiroux ? Il lui est répondu que ce sont essentiellement par des rencontres d'équipes éducatives.

Ce même Commissaire demande des précisions sur l'ASBL « La Loupiote ». Monsieur Gherroucha explique que l'ASBL « La Loupiote » est une association dont le siège social est situé à Verviers, mais qui est active sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et principalement sur Bruxelles. Cette ASBL, membre du comité national belge du Mouvement contre le discours de haine en ligne, a développé un outil vidéo « No Hate » qui traite du sujet en abordant la thématique sous l'angle de la discrimination (homo)sexuelle. Dans le cadre de son projet harcèlement, l'Openado a été sensibilisé à l'utilisation de cet outil et a servi de relais en province de Liège.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

Après avoir pris connaissance des chiffres concernant la 7<sup>ème</sup> édition du Salon du Volontariat de Liège, un Commissaire demande ce qu'il en est des autres salons. Madame la Députée explique que celui de Welkenraedt est celui des trois salons qui a eu le moins de succès. Sans pouvoir vraiment définir le pourquoi, elle pense que la décentralisation et la difficulté d'accès ont pu y contribuer. Au niveau du Salon du Volontariat de Verviers, très dynamique, la Province les a aidés au début pour lancer leur propre salon. Aujourd'hui, la Province n'a plus d'implication directe. Ils sont autonomes dans la gestion de celui-ci.

En abordant le sujet des trois antennes Openado de la zone de Verviers, un Commissaire demande ce qu'il en est de la ville de Verviers. Il n'est pas prévu, actuellement, d'ouvrir un Openado à Verviers même si quelques associations/services rencontrés ont montré un intérêt. Il est rappelé que 3 antennes sont déjà accessibles sur l'arrondissement (Herve, Theux, Welkenraedt) et que la Province a été interpellée par Malmedy ainsi que par plusieurs services actifs sur la région d'Eupen.

Pourquoi y a-t-il moins de demandes pour l'exposition « Cool les joints ? » ? Les recherches et le regard porté sur la question évoluent fortement depuis quelques années. Cet outil est devenu vétuste avec l'âge et par moment dépassé en matière d'informations contenues.

Enfin, Madame la Députée aborde la problématique des « Maisons Pirates » et un Commissaire lui demande de développer.

Les maisons dites « pirates » sont des maisons d'accueil et d'hébergement pour personnes sans-abris, souffrant souvent de handicaps (mentaux ou physiques). Madame la Députée Vice-présidente a eu l'occasion d'en visiter une à Herstal. Le problème est que par manque de moyen et malgré les demandes, ils ne disposent d'aucune reconnaissance des pouvoirs subsidiaires, AWIPH, Région, Fédéral ou autre et d'aucune aide financière. Ces maisons fonctionnent donc clandestinement, sur fonds propres, avec un personnel réduit et sans contrôle en matière de santé publique. Tout le monde sait qu'elles existent et ferme les yeux sur leur clandestinité et le secteur fonctionne avec elles. Le CPAS, par exemple, est régulièrement amené à y présenter certains de leurs bénéficiaires.

La question qui se pose donc est de savoir ce que la Province peut faire. A cette fin, il est proposé d'inviter le Directeur de la maison pirate de Herstal à venir rencontrer les membres de la deuxième Commission. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. SPITS, M. GERARD, Mme DERSELLE, Mme PIRMOLIN. Vous avez la parole Monsieur SPITS.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Mon intervention aurait pu se trouver dans le cadre d'un autre rapport d'activités, puisque comme tout le monde le sait, évidemment les compétences sont transversales mais par contre, j'ai choisi de rattacher cette intervention au rapport de la deuxième Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Notamment dans le rapport d'activités des « Affaires sociales », on y trouve des tableaux des interventions octroyées aux différentes associations. Et parmi ces subventions, on retrouve les aides à certains organismes s'occupant notamment des restaurants sociaux.

En effet, de nombreuses initiatives sont prises soit par des pouvoirs publics mais souvent par des associations diverses pour aider les plus démunis dans leurs difficultés à se nourrir.

Donc, les restaurants sociaux sont ouverts à certaines heures de la journée par des bénévoles pour aider donc ces personnes en difficulté. Je dis des bénévoles, il y a parfois aussi des personnes évidemment qui sont rémunérées mais c'est principalement souvent des bénévoles.

Alors, ces cantines se fournissent comme elles le peuvent, bénéficient souvent de dons et des invendus de la grande distribution, voire également des petits commerçants.

Or, on peut constater aussi avec plaisir que notamment via certains CPAS ou autres initiatives, via des jardins collectifs, on voit des fournitures arriver dans ces différents centres mais il nous semblait important au niveau de notre Groupe de partir d'un postulat que toutes les personnes précarisées ont aussi droit à une alimentation de qualité.

Comme cela peut se passer dans l'autres pays parce que je crois que je n'ai rien inventé ici mais simplement, je relaye quelque chose qui se passe notamment dans une province que notre Député a déjà visitée mais qui est le Québec, notre Province ne pourrait-elle pas mettre en place un espace de culture biologique pouvant fournir une alimentation de qualité à ces personnes en difficulté ? C'est ça que je disais que ça pouvait aussi se rattacher évidemment à l'Agriculture et la Ruralité.

L'aide pourrait se situer notamment sur un plan logistique et de mise à disposition du support de terrains de cultures et également du savoir-faire à travers les différentes formations possibles. Merci déjà pour votre réponse et merci de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme DERSELLE ? Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mme FIRQUET.

La presse évoquait, il y a quelques semaines, l'installation à Liège du Centre pour l'Égalité des Chances. Notre Province peut-elle aider à favoriser cette installation et par là-même, créer des synergies entre les deux administrations ?

J'en termine ici et d'avance, je vous remercie pour la réponse que vous nous apporterez.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Mme PIRMOLIN ? Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Député – Président, Madame et Messieurs les Députés, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

La prévention à l'égard des adolescents prend tout son sens avec l'actualité que nous vivons presque tous les jours. Le Collège provincial l'a bien compris dans les matières où il peut avoir une action directe et de terrain.

Cependant, à la lecture des statistiques contenues dans le rapport du département « Affaires sociales », il convient de s'interroger sur le public touché par les actions « Openado ».

En effet, 35 écoles de l'enseignement primaire et maternel ont bénéficié de ces opérations pour seulement 7 du niveau secondaire. Si l'action de prévention, au sens large, doit commencer dès le plus jeune âge, il nous semble que la tranche d'âge 12-15 ans mérite une attention particulière, ce qui ne semble pas être le cas avec les chiffres présentés dans le rapport.

Les Services des « Affaires sociales » ont-ils analysé cette situation ? En Commission, il a été précisé qu'en début d'année, un courrier était envoyé aux établissements scolaires, manifestement, ce n'est pas suffisant pour que l'action touche encore plus le public de l'adolescence qui se trouve à un âge qui mérite un encadrement et une écoute très attentive.

Madame la Députée, pourriez-vous prochainement, en deuxième Commission, nous présenter un plan destiné à poursuivre cet objectif ?

D'autre part, je souhaiterais une explication complémentaire par rapport à un des points du rapport d'activités.

En effet, à la page 51 du rapport, on peut noter la collaboration avec l'ONE de Liège dans le cadre d'une coordination provinciale ATL-ONE. Pouvez-vous nous préciser concrètement comment fonctionne cette collaboration ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. M. GERARD ? Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame le Député, d'une part, le 30 mars 2005, le Guide vers une nouvelle politique de soins de santé mentale pour enfants et adolescents était approuvé par la Conférence Interministérielle Santé publique.

Sur notre territoire provincial, il en résulte : « REALISM » pour « Réseau Enfants Adolescents en province de Liège Santé Mentale ». On y retrouve tous les secteurs concernés par les difficultés vécues par les jeunes et parmi les membres, des pédopsychiatres, des équipes mobiles ainsi que des équipes de suivi de crise et cela tant en ambulatoire qu'en milieu hospitalier.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

C'est une nouvelle politique de santé mentale basée sur les besoins des jeunes et des enfants ayant des problèmes psychiques ou psychologiques ainsi qu'à leur entourage en s'appuyant sur les services existants organisés en réseaux par zones de soin.

D'autre part, au travers du rapport d'activités, nous pouvons prendre connaissance de votre volonté de voir la MADO organisée conjointement et non en concurrence avec l'OPENADO, ce qui est évidemment cohérent et cette volonté semble être partagée par le Ministre de l'Aide à la Jeunesse Monsieur Rachid Madrane. On ne peut que se réjouir d'une telle reconnaissance mais aussi de voir deux niveaux de pouvoir, Province et Fédération Wallonie-Bruxelles, se coordonner sur le terrain c'est également important.

Cette coordination entre le pouvoir local qu'est la Province et le communautaire est abordé dans le rapport mais je n'y ai pas trouvé l'orientation qui était travaillée avec le projet du Fédéral dont j'ai fait référence en début d'intervention. Pourtant, nous retrouvons la chargée de projet de la plateforme psychiatrique de Liège qui est également référente dans le cadre de la nouvelle politique de suivi de soins pour enfants et adolescents, dans les membres du groupe de travail « MADO » informée comme vous l'êtes, vous étiez certainement en pleine connaissance de cette information.

Dans ce cas, à la réflexion et sans y voir de volonté de cacher des éléments à notre Assemblée, on ne peut tout de même s'empêcher de penser que les choses vont beaucoup plus loin qu'évoquées dans le rapport d'activités qui nous a été remis.

De toute manière, toutes ces décisions montrent à souhait et à l'évidence l'importance et l'urgence de porter attention à la grande détresse qui entoure ou que vivent directement une partie de plus en plus grande de nos jeunes et de nos familles et qui aboutit fréquemment à des problématiques de plus en plus complexes.

Madame le Député, non sans saluer le travail effectué par vos services et le rapport qui nous a été remis, pourriez-vous clarifier la place que vous comptez voir prise par l'OPENADO et maintenant la MADO avec l'application prochaine du projet REALISM ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions concernant le rapport sur les « Affaires Sociales » ? Personne. Je clos la discussion générale. Madame la Députée provinciale vice-présidente répondra mercredi.

**Document 15-16/RA/06 : Rapport d'activités 2015 concernant « La Santé ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (documents 15-16/RA/06).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle ALBERT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ALBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Votre deuxième Commission a pris acte du rapport d'activités 2015 relatif au secteur « Santé » lors de sa réunion du 16 mars dernier.

Une seule question posée par un Commissaire : au chapitre relatif au Centre de Promotion de la Santé, pourquoi n'y retrouve-t-on pas le Centre de Verviers ? Il lui est répondu qu'il n'y a pas de contrat de gestion conclu entre ce Centre et la Province mais que des collaborations existent sur le terrain comme par exemple la mise à disposition de locaux ou d'agents ainsi que pour le Centre de Huy. Cette remarque est considérée comme pertinente et l'on pourrait retrouver ces Centres de Huy et de Verviers dans le rapport de l'année prochaine.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme PIRMOLIN, Mme NANDRIN et M. GERARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Ma deuxième intervention porte sur le Service des cars et ses nouvelles orientations. Après la lecture du rapport d'activités et son chapitre relatif à la « Promotion de la Santé », nous nous interrogeons.

En effet, les thématiques traitées par les deux secteurs sont similaires : l'alimentation, le tabac... Des deux côtés, on vise la proximité et la participation de la population et dans le Service « Promotion de la Santé » et dans les cars « nouvelle mouture ».

Dès lors, n'est-ce pas faire double emploi, n'est-ce pas donner une nouvelle mission aux cars alors que le fond du problème est déjà traité par un autre Service ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Mme NANDRIN ? Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Madame la Députée, depuis plusieurs dizaines d'années, on sait que des substances chimiques, naturelles ou artificielles, étrangères à l'organisme peuvent perturber le fonctionnement du système hormonal et induire des effets délétères, à court ou long terme, sur un individu ou sa descendance.

Aujourd'hui plus que jamais, ces substances appelées « perturbateurs endocriniens » sont au centre de toutes les attentions et occupent une place grandissante dans notre quotidien. De plus en plus de scientifiques s'interrogent et s'inquiètent en la matière.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Si vous pouvons espérer que leurs études et recherches mènent à des recommandations voire à des interdictions, les données mettant en évidence les dangers et les risques des perturbateurs endocriniens pour l'environnement et la santé humaine sont aujourd'hui suffisamment nombreuses pour inciter à l'action.

Le rapport d'activités « Santé » mentionne, à la page 55, l'étude « perturbateurs endocriniens » réalisée auprès de 250 agents provinciaux pour le service des cars.

Il y est mentionné que les résultats ont été présentés lors d'une soirée d'information en octobre dernier et qu'une publication grand public sera prévue prochainement.

Au vu de l'intérêt que suscite le sujet actuellement, pouvez-vous nous dire quels sont les résultats de l'étude menée sur les agents provinciaux et comment ils leur ont été transmis ? Par ailleurs, pouvez-vous nous dire quand auront lieu les publications annoncées ? Enfin, comptez-vous continuer à traiter cette problématique et si oui, comment ?

Merci déjà pour la réponse que vous voudrez bien nous apporter.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne à présent la parole à Monsieur GERARD.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame le Député, le 1<sup>er</sup> juillet, vous avez décidé de mettre un terme au service des cars de dépistage tel qu'ils étaient organisés. Le groupe ECOLO, sans être le seul d'ailleurs, s'était exprimé à plusieurs reprises sur le sujet déjà lors de notre législature précédente pour dire tout le mal qu'il pensait de ce qui était mis en place.

Aujourd'hui, dans un cadre de réduction des risques plus en phase avec la philosophie que sous-tend le concept de prévention, nous pouvons suivre les avancées de cette réforme interne opérée dans le respect du personnel provincial également.

A la lecture du rapport, dans les partenaires identifiés à l'heure actuelle, nous ne retrouvons pas la Fédération Wallonie-Bruxelles qui dispose pourtant d'une direction générale spécifique à la santé, dépendant directement du Secrétariat Général et ayant pour prérogative la prévention dans le domaine de la santé justement. On peut présumer que des contacts ont été pris mais qu'en est-il réellement ?

Je conclurai en constatant agréablement que notre détermination commune aboutit à mettre en évidence que l'obstination aveugle de certain n'est pas raison. Je vous remercie de nous avoir entendus.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Madame la Députée provinciale – Présidente répondra aux interventions mercredi.



**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016****Document 15-16/RA/07 : Rapport d'activités 2015 concernant « Les Relations extérieures ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/07).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

L'Europe est fort décriée, je ne ferai pas le lien avec les migrants parce qu'il y aurait tellement à dire, et surtout sur l'action modeste mais concrète que nous menons en province de Liège et sur cette solidarité fort peu modeste mais tellement essentielle.

Je pense que le Centre Europe Direct peut apporter une petite pierre à l'édifice dans la compréhension du fonctionnement des institutions européennes et lorsque nous lisons le rapport d'activités, on constate que l'une des missions du Centre Europe Direct, c'est l'organisation de formations sur l'Europe, notamment à destination des milieux scolaires.

Un lien évident peut être fait évidemment avec l'Enseignement, et dans une des activités nous constatons qu'il y a une journée de l'Europe dans les écoles qui est organisée, en 2015, c'était le 7 et le 8 mai, j'aurais souhaité savoir si des actions beaucoup plus concrètes et systématiques, dynamiques vis-à-vis des écoles allaient être organisées, ce que le Collège prévoyait éventuellement en termes d'interactivités précisément, entre cette mission qui nous apparaît essentielle et ce besoin de connaître l'Europe parce que nous pensons que c'est parce qu'il y a précisément une mauvaise compréhension de l'Europe et trop peu d'Europe que celle-ci apparaît comme étant complètement en train de ne pas répondre selon certains aux grands défis qui sont les nôtres.

Donc, Madame la Députée et Monsieur le Député - Président, est-ce que des collaborations beaucoup plus intensives sont prévues entre ces deux départements vis-à-vis des écoles afin d'organiser une véritable formation ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres demandes d'interventions ? M. LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Madame et Messieurs les membres du Collège provincial, chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Comme José SPITS j'aurais pu intervenir à d'autres points parce que mon intervention est transversale et elle pourrait très bien avoir une relation avec non seulement les Relations Extérieures mais aussi le Tourisme, les Fonds Européens et l'Agriculture et la Ruralité.

En fait, en parcourant ces différents rapports, je n'ai pas trouvé réponse à une interrogation que je vous partage ici.

Mon interrogation provient d'une situation personnelle vécue. En ma qualité de l'Echevin de l'Environnement de la Ville de Visé, j'ai participé en janvier 2016 à une table ronde organisée au siège d'une grande banque néerlandaise à Bocholtz par la SOB, Stichting Ondernemend Bloesemlint.

Cette association dont la dénomination francophone est « ruban fleuri » vise à travailler sur le lien qui unit l'homme à son paysage dans l'Euregio. Elle dynamise des initiatives de préservation de bocages, de replantation de vergers, de promotion de produits locaux. En fait, il y avait des participants originaires du Limbourg flamand, du Limbourg hollandais, de la région d'Aix-la-Chapelle, de la région germanophone de Belgique et une absence totale de participants francophones à l'exception de votre serviteur.

D'où ma question : n'est-ce pas le rôle de la Province de Liège de définir les thématiques, les interlocuteurs, le calendrier de ce qui serait une représentation francophone dans cette dynamique eurégionale ?

En de nombreux domaines, la dimension eurégionale est source de plus-values, et malheureusement peut être, sans doute, c'est une question que je me pose, la pratique d'une langue étrangère est un obstacle pour de nombreux francophones.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Madame la Députée provinciale vice-présidente répondra mercredi.

**Document 15-16/RA/08 : Rapport d'activités 2015 concernant « La Culture ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/08).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

La 3<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce mardi 15 au Palais provincial pour examiner le rapport d'activités concernant la Culture.

Après la présentation très complète de M. le Directeur général des nombreuses facettes développées dans le rapport de 328 pages mis à disposition des Conseillers provinciaux, deux Commissaires ont posé quelques questions.

Un premier Commissaire a relevé trois points. La notion de séjourneur dans les bibliothèques évoquée à la page 20 du rapport, les actions à valoriser comme Euregio lit , page 31 et l'opéra urbain Karbon Kabaret, page 217.

Prenons ces trois points séparément. Le rapport signale qu'on observe un changement dans les usages des lecteurs moins d'emprunteurs mais plus de séjourneurs qui viennent s'installer en grand nombre dans les bibliothèques pour étudier, lire, échanger sans être pour autant inscrit à la bibliothèque.

La question est de savoir comment cette situation est gérée et quelles solutions sont proposées.

La réponse fournie par l'administration est la suivante. Les séjourneurs ? C'est d'abord, non pas des personnes qui cherchent un endroit chauffé en période de froid extérieur mais plutôt de nombreux étudiants à la recherche d'un lieu calme qui soit un espace social et de travail. Il importe de pouvoir les accueillir mais sans limiter le service offert aux lecteurs et aux emprunteurs qui eux payent une cotisation. Il convient donc de travailler avec l'Université qui elle aussi, en période de bloc, se trouve sollicitée pour libérer des espaces de travail silencieux et sans perturbation extérieure pour les étudiants. Précisons que ceci n'entrave en rien le travail de la bibliothèque puisque les animations connaissent une augmentation de fréquentation importante et qu'il convient d'épingler le vif succès des jeudis dits classiques où la salle initiale s'avère être trop petite pour le public présent.

A propos de la deuxième information Euregio lit mais aussi d'autres événements mis en place par la Province comme le pôle emploi ou l'écrivain public, par ailleurs épinglés dans la séquence vidéo lors de la dernière session thématique de décembre liée à la pauvreté, ne devrait-il pas être plus valorisé et mis en évidence.

La réponse qui a été faite en Commission est la suivante. Pour ce qui est du pôle emploi et de l'écrivain public, c'est surtout le bouche à oreille qui s'avère être le meilleur argument. En ce qui concerne Euregio lit, il faut se féliciter du nombre croissant d'écoles qui participent à cette initiative, d'autant qu'outre les enseignements différents entre les pays et les régions pourtant voisines, il y a une barrière linguistique – tiens, on y revient – qui doit être levée. Ce projet mérite d'être épinglé et soutenu par la Province et s'inscrit dans un plan plus large du plan Lecture – Ecole.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Enfin, en ce qui concerne l'opéra Karbon Kabaret présenté dans le cadre de Mons 2015 en septembre de cette année. Il est relativement peu analysé dans le rapport et un Commissaire aurait aimé avoir un débriefing plus précis de l'ensemble de la manifestation. D'autant qu'il regrette le manque global de visibilité de la scène depuis le milieu de la place pour les spectateurs présents.

En réponse, il lui est dit que tout d'abord il convient de la manière dont le milieu associatif et culturel a pu être associé à ce projet. La diffusion sur le net et sur TV5 a joué u effet multiplicateur et de découverte de notre région même si certaines critiques ont été émises face à certaines séquences qui présentaient parfois de manière caricaturale notre région et « ses richesses ». En ce qui concerne le manque de visibilité, il ne semble pas que cet élément ait été relevé mais il convient de capitaliser sur cette opération et M. le Député MOTTARD propose que lors d'une prochaine réunion de la 3<sup>ème</sup> Commission, on puisse avoir un débriefing ouvert sur cette manifestation.

Enfin, un autre commissaire a posé deux questions relatives au tassement général du prêt dans la bibliothèque des Chiroux évoqué par l'Echevin et le logiciel ALEPH évoqué page 19.

A propos des prêts, on observe un tassement global des prêts passant d'environ 600.000 en 2015 alors que nous étions à 642.000 en 2014. La réponse est que c'est surtout au niveau des médias prêts CD et DVD que la chute est marquée. Le service travaille cependant à une relance de l'offre via le prêt de livres numériques en s'associant à d'autres institutions afin de déboucher sur un entrepôt de livres qui pourrait être partagé avec d'autres institutions, se posent seulement quelques problèmes de droits de ces livres numériques. Un système collaboratif est également en chantier, si je me souviens bien, il s'appelait Actif Euro quoi, il permettrait de répondre à distance aux questions des internautes dans les 72 heures.

Dernière question. Quel est l'avenir donc de ce logiciel ALEPH et qui assure le réseau des bibliothèques. A l'heure actuelle, de plus en plus de communes sont présentes dans le réseau ALEPH des bibliothèques, il y a 44 communes inscrites. Il faut penser au passage à une version plus évoluée d'ALEPH, de la version 20 à la version 23 mais ceci doit se faire sans interrompre le service de prêt. Le service y travaille depuis 6 mois et le passage est préparé pour la nouvelle version mais il faut la tester avant de lancer quoi que ce soit pour éviter n'importe quel couac. On devrait progressivement, d'ici un an, un an et demi, passer à la version 2.3, ceci est la première préoccupation du service. A plus long terme, on envisage le passage éventuellement à un autre produit de gestion mais ce ne serait pas pour tout de suite.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2015 concernant « La Culture ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016****Document 15-16/RA/09 : Rapport d'activités 2015 concernant « La Jeunesse ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/09).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Marc YERNA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. YERNA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Concernant l'Espace Belvaux, un Commissaire s'étonne de voir le nombre de nuitées diminuer alors que le nombre de repas servis à midi reste stable.

Le Directeur général lui répond qu'il y a eu moins de personnes en internat mais que la fréquentation en journée est restée stable.

Un autre commissaire souhaite savoir si toutes les maisons de jeunes ont droit aux aides octroyées par la Province.

Le Directeur général lui répond qu'il y a une convention avec l'ensemble des maisons de jeunes sur le territoire provincial.

Il n'y a eu aucune autre question sur ce point.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2015 concernant « La Jeunesse ».

**Document 15-16/RA/10 : Rapport d'activités 2015 concernant « Le Tourisme ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/10).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Votre troisième Commission s'est réunie le 15 mars dernier pour prendre connaissance, notamment, du rapport d'activités 2015 concernant le tourisme. Un Commissaire demande une information quant à l'état d'avancement du dossier de restructuration des Maisons du Tourisme.

Monsieur le Député répond que le dossier est rentré mais que des réunions techniques ont toujours lieu entre la FTPL et le Cabinet du Ministre du Tourisme. Ainsi, on s'oriente vers une seule Maison du Tourisme dans le Condroz et une réflexion est en cours à Liège à propos de la Basse-Meuse. En ce qui concerne Verviers, un délai supplémentaire a été demandé au Ministre afin de pouvoir mener à bien une réflexion structurante plutôt qu'une juxtaposition d'initiatives communales.

Un Commissaire relève la problématique des panneaux de signalétique touristique placés par la Province et demande si ce dossier n'a pas été trop vite et si des plaintes sont toujours d'actualité.

Il est répondu que le dossier n'a pas été trop vite puisqu'il a été initié en 2003. Monsieur le Député précise que tous les panneaux sont désormais réceptionnés et que toutes les demandes des Communes ont été rencontrées. Un marché devrait à présent néanmoins être lancé pour l'entretien de ces panneaux notamment en cas d'accident.

Le Commissaire relève la présence d'un bus financé par la Province à Blegny-Mine et demande son utilité. On lui répond qu'il s'agit d'un bus pédagogique destiné à amener des classes de maternelle sur 6 sites touristiques provinciaux. En effet, il a été constaté que le coût du transport est souvent un frein aux visites scolaires. Le résultat est au rendez-vous puisque ce bus est utilisé au maximum de ses capacités et il est effectivement géré depuis Blegny-Mine.

Enfin, le Commissaire signale que la brochure provinciale destinée à l'accueil des touristes chinois ne se trouve pas à l'Office du Tourisme de Liège. M. le Député ne souhaitant pas y voir un problème politique signale qu'il ne peut s'agir que d'un problème de stock et que des brochures sont disponibles à la Fédération du Tourisme.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir? M. CLOSE-LECOCQ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je voudrais donc revenir sur ce bus DPPP. Le bus de découverte pédagogique du patrimoine provincial.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

Ce service assure un transport gratuit des enfants de maternelle et de primaire vers un des 6 sites provinciaux participants que ce soit Blegny-Mine, la Maison du Parc-Bostrange, le Château de Jehay, le Château fort de Logne, le Domaine de Wégimont et le Musée de la Vie wallonne, via un car de touristique de 52 places mis à disposition des écoles à condition qu'elles réservent évidemment une visite du site touristique provincial en question.

Ce service transporte selon les tableaux fournis environ 7300 enfants en 2012 et 8273 enfants en 2015. Il est, comme l'a dit M. ERLER, pratiquement à saturation.

La moyenne d'âge des enfants transportés est de 8 ans, ils sont surtout issus de l'enseignement primaire pour 83% et se répartissent pour environ 60% de l'enseignement officiel et 40% de l'enseignement libre.

Comme le taux de remplissage est de 88% et que seulement 23 dates sont inoccupées pendant l'année, surtout en septembre et quelques mercredis épars, il est clair que ce service rencontre un vif succès. Il semble même victime de son succès puisque, d'après l'information fournie en 3ème Commission ce mardi, dès l'ouverture des inscriptions, il semble qu'il y ait un rush de nombreuses écoles.

Ce service répond bien à un besoin car il est clair que pour beaucoup de familles, un jour d'excursion est parfois un investissement financier important et si le transport peut être retiré de l'ardoise, c'est évidemment un argument qui plaide pour une participation plus grande de certaines familles pour qui le coût financier global serait insurmontable.

Cependant, il me semble important de dépasser les simples chiffres afin de voir si tous les enfants fréquentant l'une ou l'autre forme d'enseignement de la Province ont la même chance de pouvoir profiter de ce cadeau provincial.

J'ai donc trois questions à poser.

Peut-on observer une réelle rotation des établissements d'une année à l'autre ? Ou s'agit-il surtout des établissements qui ont eu vent de l'opportunité qui se précipitent dès l'ouverture des inscriptions ? Si ce sont toujours les mêmes écoles qui utilisent ce service, ne pourrait-on pas envisager de suspendre leur demande pendant un an pour laisser la place à d'autres établissements ?

Quelle est la procédure mise en place pour solliciter les inscriptions ? D'après la brochure en ligne, il me semble qu'une réservation via un coup de téléphone vers le site touristique desservi le jour souhaité, est le moyen de s'inscrire mais toutes les dates sont-elles proposées en une fois dès la parution de la brochure ? A l'heure actuelle, une réservation via mail ne serait-elle pas plus opportune surtout si toutes les réservations se sont le même jour avec parfois des lignes encombrées ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Enfin et je pense que c'est la question la plus importante. Ce service a pour objectif de privilégier tous les enfants de notre province mais surtout ceux dont les parents rencontrent des difficultés financières. Notre Conseil thématique de décembre dernier a bien montré à quel point la pauvreté est présente dans notre province et comment malheureusement elle progresse. Ne faudrait-il pas à l'avenir prévoir un quota, peut-être à définir ensemble, d'établissements en discrimination positive ou à indice socio-économique faible pour garder pour ces établissements une place prioritaire dans l'occupation de ce car provincial ?

Merci pour les réponses que vous voudrez bien apporter à ces interrogations.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

M. MOTTARD, Député provincial, répondra également mercredi.

**Document 15-16/RA/11 : Rapport d'activités 2015 concernant « Les Fonds Européens ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/11).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2015 concernant « Les Fonds Européens ».

**Document 15-16/RA/12 : Rapport d'activités 2015 concernant « Les Sports ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/12).

Ce document a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie-Noëlle MOTTARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MOTTARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Le rapport d'activités et la présentation qui en fut faite aux membres de la 4<sup>ème</sup> Commission étant suffisamment clairs et précis, complets, seule une question a été posée.



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

Celle-ci avait trait à l'évolution de la fréquentation de l'Académie des Sports de 2014 à 2015, eu égard notamment aux nouveaux moyens mis en œuvre.

C'est ainsi qu'il lui fut répondu que le nombre de participants est passé de 4300, je ne sais plus si c'est 25 ou 53, à 4500, ce qui est globalement positif compte tenu du fait que cela d'adresse à un public qui est en véritable décrochage sportif, le public ado et c'est ainsi qu'il fut rappelé que pour ce public, il faut toujours prévoir des activités plus fun, plus accrocheuse pour essayer de le ramener à la bonne pratique sportive ce qui est bien sûr l'intention de la Province.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Mme MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Député, Monsieur MEUREAU,

L'institution provinciale s'inscrit dans une politique d'encouragement à l'activité sportive pour tous, jeunes et moins jeunes, valides et moins valides, urbains et ruraux. C'est dans cette optique que l'Académie provinciale des Sports propose des initiations sportives aux enfants et désormais aux adolescents et ce, en diverses zones géographiques de la province.

Nous constatons que l'offre est nettement plus faible sur l'est du territoire, ce que confirme le nombre d'inscriptions recensées. La population y est moins dense, sans doute, et les problèmes de mobilités bien présents.

Nous pensons qu'il serait opportun d'impliquer de nouvelles communes et mobiliser davantage d'associations sportives de manière à pouvoir amplifier l'action de l'Académie sur cette partie du territoire.

Je vous remercie, Monsieur le Député, pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Monsieur le Député répondra à cette question mercredi.

### **Document 15-16/RA/13 : Rapport d'activités 2015 concernant « Les Systèmes d'Information ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/13).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Votre quatrième Commission s'est réunie ce 16 mars dernier pour prendre connaissance notamment du rapport d'activités 2015 concernant les systèmes d'information.

Un Commissaire relève la hausse de fréquentation du site internet provincial de 8% mais une baisse de la fréquentation du portail provincial, il demande pourquoi.

On lui répond qu'il s'agit bien d'une hausse de 8% de la fréquentation du site sur base annuelle mais qu'il n'y a pas le même système de contrôle pour le portail.

Un Commissaire signale que la Province de Liège a été victime de cyberattaques répétées et demande si une plainte a été déposée.

On lui signale que cette affaire a effectivement été prise très au sérieux. Nous avons subi 5 à 6 attaques en octobre et février, elles étaient similaires et bénéficiaient manifestement d'un pilotage humain. Des outils techniques ont été mis en place pour vérifier et palier ce type de situation. Une plainte a été déposée par le Collège.

M. le Député ajoute qu'un rapport au sujet de la sécurité internet avait été demandé préalablement par le Collège, avant ces attaques. Il fait apparaître que la Province bénéficie d'une protection correcte dans un budget raisonnable.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2015 concernant « Les Systèmes d'Information ».

**Document 15-16/RA/14 : Rapport d'activités 2015 concernant « La Gestion des Ressources humaines ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/14).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2015 concernant « La Gestion des Ressources humaines ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016****Document 15-16/RA/15 : Rapport d'activités 2015 concernant « Les Sanctions administratives communales ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 14-15/RA/15).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Il nous est rappelé que c'est un service rendu aux communes dans le cadre de la supracommunauté. Les dossiers sont traités par des agents provinciaux, un encadrement et une assistance apportée aux communes.

Comment les communes sont-elles informées de l'évolution et ce qu'elles peuvent obtenir? Ce service est mis en place pour aider les communes et leur a été présenté lors de sa création. A présent, il appartient au pouvoir communal de faire la demande s'il souhaite adhérer. Il en va de même pour les infractions de voirie qui ont été introduites récemment et pour lesquelles les communes ont d'ores et déjà été contactées.

Les sanctions administratives communales concernent, à l'heure actuelle, les infractions liées aux incivilités, aux infractions environnementales et aux infractions de voirie. Au travers des chiffres dont nous disposons, nous pouvons constater qu'un tiers de l'ensemble des incivilités sont de l'ordre de l'abandon de déchets.

Au niveau financier, l'aide apportée pèse sur le budget provincial. La facturation aux communes pour l'exercice 2015 se monte à moins de 25000€ alors que le coût total pour la Province s'élève à 250.000€, le salaire des 5 agents compris évidemment, insiste M. le Député.

Il est important de rester attentif donc au déséquilibre entre les rentrées et les dépenses actuellement supportables. 54 sur 84 communes de notre province adhèrent au système mais cela ne représente que 30% de la population concernée. Si les grosses communes se décident à rejoindre les autres, la quote-part de la Province serait alors beaucoup plus élevée et devrait être réfléchie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2015 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

**Document 15-16/RA/16 : Rapport d'activités 2015 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/16).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2015 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».

**Document 15-16/RA/17 : Rapport d'activités 2015 concernant « L'Agriculture et la Ruralité »**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 15-16/RA/17).

Ce document a été soumis à l'examen des quatrième et cinquième Commissions et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

En consultant le rapport d'activités « Agriculture et ruralité », on relève de nombreuses initiatives liées à la valorisation des produits du terroir et d'une agriculture de proximité.

Par ailleurs, nous pouvons constater que de nombreuses communes et – ou CPAS ont dans leurs propositions d'aide aux citoyens, de mettre du personnel mis à la disposition d'une certaine tranche de la population pour notamment tondre les pelouses ou faire quelques travaux d'élagage.

Par souci d'économie mais aussi dans un but de consommer une nourriture saine voir mon intervention de tout à l'heure, et équilibrée, on peut voir un engouement certain pour les potagers et cultures à domicile.

Or ces personnes qui éprouvent parfois des difficultés à tondre leurs pelouses parce qu'elles sont moins valides ou plus âgées se retrouvent confrontées au même problème dans le cadre de la création et de l'entretien régulier de leur potager.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

On pourrait donc imaginer que les services proposés par les pouvoirs publics notamment communes et CPAS, puissent se diversifier dans ce secteur.

Comme on ne s'improvise pas jardinier, il est plus facile, je crois de tondre une pelouse avec un engin mécanique que d'être parfait en culture jardinière, il serait donc nécessaire, comme c'est déjà le cas, de former du personnel pour accompagner les personnes qui le désirent.

Ma demande c'est : notre Province pourrait dans ce secteur stimuler les Communes qui le souhaitent. Elle pourrait, via les services agricoles, former le personnel nécessaire, comme elle le fait pour les jardins communautaires et aussi aider ces initiatives via des analyses de sol bien souvent nécessaires.

Je remercie déjà le Député pour sa réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Le Collège répondra à la question mercredi.

### **Document 15-16/195 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial - Liège », en abrégé « A.S.E.P. » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 15-16/195).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 15-16/208 : « Fondation Conférence Mondiale des Humanités – Liège 2017 » - Constitution d'une fondation privée de droit belge – Projet de statuts.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 15-16/208).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 15-16/209 : Octroi de subventions en matière Sociale - Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « I See ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 15-16/209).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

**Document 15-16/196 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Théâtre de Liège – Centre dramatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Centre européen de création théâtrale et chorégraphique » – Exercice 2013-2014/Prévisions 2013-2015.**

**Document 15-16/210 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Agence Immobilière Sociale Liège Logement », en abrégé « AIS Liège Logement » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23 et 24 de l'ordre du jour (documents 15-16/196, 15-16/210) ont été regoupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 15-16/196 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie le 15 mars dernier pour débattre notamment du document 15-16/196 relatif au rapport d'évaluation de l'ASBL Théâtre de Liège. Exercice 2013-2014. Prévisions 2014 – 2015.

Un Commissaire relève qu'outre une subvention de 45.000€, la Province a versé 10.285 € pour le soutien à trois manifestations spécifiques. Il demande le détail de ces manifestations. On lui répond qu'il s'agissait d'aides pour le Salon du Livre Ado, les Commémorations 14-18 et les Tournées Art et Vie.

Un autre Commissaire signale un déficit pour la saison 2013-2014 notamment dû à une réduction d'un million d'euros des subsides en infrastructures dont la Province n'est pas responsable d'ailleurs. Il demande si la Province ne craint pas une augmentation des demandes de cette situation.

M. le Député répond qu'un rendez-vous a été fixé à la demande du Directeur du Théâtre de Liège mais qu'il n'y a pas de nouvelle demande d'aide financière à ce stade. Il précise que la Province ne pourra pas couvrir l'ensemble des besoins mais qu'elle sera attentive à cette ASBL comme elle l'est notamment pour l'Opéra. Il signale également que des moyens importants sont dégagés via l'opération Odyssée Théâtre.

Le point est adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 15-16/210, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 15-16/197 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Kaléidoscope Théâtre ».**

**Document 15-16/198 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège ».**

**Document 15-16/199 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Amicale des Elèves de l'Académie Marcel Désiron ».**

**Document 15-16/200 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Musée des Transports en commun de Wallonie ».**

**Document 15-16/211 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Espaces Tourisme & Culture ».**

**Document 15-16/212 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Eclecta ».**

**Document 15-16/213 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien du Ministère de la Communauté germanophone.**

**Document 15-16/214 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes des asbl « Théâtre de l'Etre » et « Proscenium » et des associations de fait « Trétaux de Viosaz » (Monsieur Francis MORDANT) et « Compagnie Séraphin » (Monsieur Jean VANGEEBERGEN), dans le cadre de l'opération Odyssée Théâtre – 1<sup>er</sup> semestre 2016.**



**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 15-16/197, 15-16/198, 15-16/199, 15-16/200, 15-16/211, 15-16/212, 15-16/213, 15-16/214) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Les documents 15-16/200 et 213 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La troisième Commission s'est réunie le mardi 15 mars 2016. Les documents relatifs à l'octroi de subventions ont été réunis, à savoir les documents que le Président vient de citer.

Pour le document 15-16/200 intitulé « Demande de soutien de l'ASBL Musée des Transports en commun de Wallonie ». Un Commissaire se félicite de voir apposer sur la demande d'octroi de subvention un timbre indiquant la date à laquelle la subvention a été demandée. Une suggestion que ce même Commissaire avait proposé lors de différentes Commissions.

Le document 15-16/213 intitulé « Demande de soutien du Ministère de la Communauté germanophone » a suscité une question. Un Commissaire s'interroge sur le nombre de représentations prévues par l'ensemble orchestral mosan. Il lui est répondu que 2 représentations sont prévues et que cela concerne environ 650 enfants.

La Commission a voté 8 voix pour, 0 voix contre, et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 15-16/197, 198, 199, 211, 212 et 214, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

**Document 15-16/201 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2015.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 15-16/201).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 15-16/202 : Budget provincial 2016 – 2<sup>ème</sup> série de modifications.**

**Document 15-16/203 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2016 – 2<sup>ème</sup> série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34 et 35 de l'ordre du jour (documents 15-16/202, 15-16/203) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. ERLER. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Chers Collègues.

En fin d'année dernière, le Collège provincial a été informé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale que 5 conventions tripartites de mise à disposition d'agents provinciaux en faveur d'ASBL étaient illégales.

Dans sa délibération, le Collège constatait que si 5 situations étaient évoquées par le SPF, il existait bon nombre d'autres cas similaires d'agents provinciaux mis à disposition d'ASBL.

Pouvez-vous nous informer sur l'évolution que ce dossier a connu depuis son évocation par le SPF et nous confirmer que ces situations n'auront pas d'impact sur nos comptes et budget ou sur la carrière des agents en question et leurs droits à la pension le moment venu.

Je vous remercie.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

M. LE PRESIDENT. – D'autres demandes d'intervention ? Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non. J'ai une demande de votes séparés.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne le document 202 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne le document 203, les emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2016 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 15-16/204 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de mobilier pour les besoins de la Haute Ecole de la Province de Liège, catégorie agronomique, site de La Reid.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 15-16/204).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution à l'unanimité.

**Document 15-16/205 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping !!! » - Exercice 2014/Prévisions 2015.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 15-16/205).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 15-16/206 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Association Francophone de Tennis » - Prise en charge de frais dans le cadre de la rencontre de Coupe Davis Belgique-Croatie, les 4, 5 et 6 mars 2016.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 15-16/206).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a une question. J'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La quatrième Commission avait à l'ordre du jour de ce mercredi 16 mars 2016, la demande de subvention en matière de sports de l'ASBL « Association francophone de Tennis - prise en charge de frais dans le cadre de la rencontre de Coupe Davis Belgique – Croatie ». Un Commissaire quitte la commission avant les débats.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

Un Commissaire demande pourquoi la demande de subvention arrive en commission après l'événement. Le Député répond que ceci est dû à une question de précision du montant exact à fournir et du nombre de jours d'occupation nécessaires.

En effet, la Province et l'ASBL Bois Saint-Jean ont signé une convention qui permet à la Province d'occuper le Country Hall un certain nombre de jours par an.

La préparation des terrains étant plus longue, un accord a été trouvé avec l'ASBL Bois Saint-Jean pour cette seconde présence de la Coupe Davis au Country Hall.

Le Collège provincial propose à votre Assemblée de prendre en charge les frais relatifs à l'organisation de la rencontre de Coupe Davis Belgique – Croatie pour un montant global de 36.439,92€ en lieu et place de l'ASBL qui a déjà reçu un subside à hauteur de 5.583€ pour la même manifestation.

Résultats des votes 7 pour et 3 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 15-16/207 : Désignation au 1<sup>er</sup> juillet 2016 d'un receveur spécial des recettes au Service des Affaires Culturelles – Administration – Education permanente – Centre d'Expression et de Créativité.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 15-16/207).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 15-16/215 : Prise de connaissance du rapport périodique en matière d'occupation des travailleurs handicapés basé sur la situation de la Province de Liège au 31 décembre 2015, en application de l'article 7 de l'AGW du 7 février 2013 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes, les centres publics d'action sociale et les associations de services publics.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 15-16/215).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 15-16/216 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2016 de la Mosquée FATIH à Saint-Nicolas.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 15-16/216).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite le rapporteur, M. André STEIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission a examiné ce mercredi 16 mars 2016 le document 15-16/216 à savoir un avis à donner sur le projet de budget 2016 de la Mosquée FATIH à Saint-Nicolas.

Un Commissaire s'étonne que dans les documents comptables produits on découvre des changements, des ratures etc. et en demande les raisons.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016

L'administration lui répond qu'en fait cette situation est due au fait que les budgets 2016 ont été produit avant que le Ministre de tutelle compétent approuve et accepte les comptes 2014. Ceci expliquant cela.

Un avis a été donné à 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

En un mot. Je pense ne pas me tromper quand je dis qu'il y avait quasi unanimité au sujet d'une autre mosquée, quel que soit le culte. D'ailleurs ici, je crois que la Province intervient pour deux cultes en particulier. S'il vous plait, on doit réitérer notre demande de professionnalisation de présentation, je pense que cela est essentiel en matière d'intervention publique, au sens large évidemment.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 15-16/217 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Madame Marie-Thérèse JOLIET (Comité provincial liégeois de Basket-ball).**

**Document 15-16/218 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Société Flèche Ardennaise ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42 et 43 de l'ordre du jour (documents 15-16/217, 15-16/218) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2016**

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 février 2016, je le déclare approuvé.

Au Collège provincial, bon travail. Il y a 22 interventions.

**VIII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour.

A demain !

La réunion publique est levée à 17h10'.